

# **La rumeur, un outil de l'affirmation des identités confessionnelles. L'exemple de Badonviller au début du XVII<sup>e</sup> siècle**

## **Résumé :**

La rumeur est souvent liée à des événements sociaux ou politiques mais elle peut également avoir un rôle à jouer dans un contexte de coexistence confessionnelle. En effet, dans une terre pluriconfessionnelle, elle peut devenir un outil à la fois d'affirmation de l'identité confessionnelle mais également de construction de la frontière confessionnelle. La rumeur, en tant que telle, peut être volontaire ou non, elle se crée sur des « on-dit » et peut être utilisée dans le but d'obtenir des avantages. C'est le cas à Badonviller, capitale du comté de Salm et lieu de coexistence entre catholiques et réformés. C'est dans cette petite ville que les calvinistes vont se servir de l'« outil rumeur », de façon assez opportuniste, pour obtenir la concession d'une place dans la ville et y construire leur propre temple, ce qui met alors fin au simultaneum qui avait cours jusque là. C'est donc bien la rumeur qui a permis aux protestants d'affirmer leur identité confessionnelle face aux catholiques et, qui plus est, de la manifester durablement dans l'espace.

La rumeur est souvent liée à des événements sociaux ou politiques, mais elle peut également avoir un rôle à jouer dans un contexte de coexistence confessionnelle. En effet, dans une terre pluriconfessionnelle, elle peut devenir un outil à la fois d'affirmation de l'identité confessionnelle, mais également de construction de la frontière confessionnelle. Pour commencer, il faut se demander qu'est-ce qu'une rumeur ? Par ce terme, on peut comprendre un bruit confus de protestation, un bruit informel dont la source est indéterminée ou encore une nouvelle qui se répand et dont l'origine, comme la véracité, sont incertaines<sup>1</sup>. Selon Antoine Furetière, c'est un

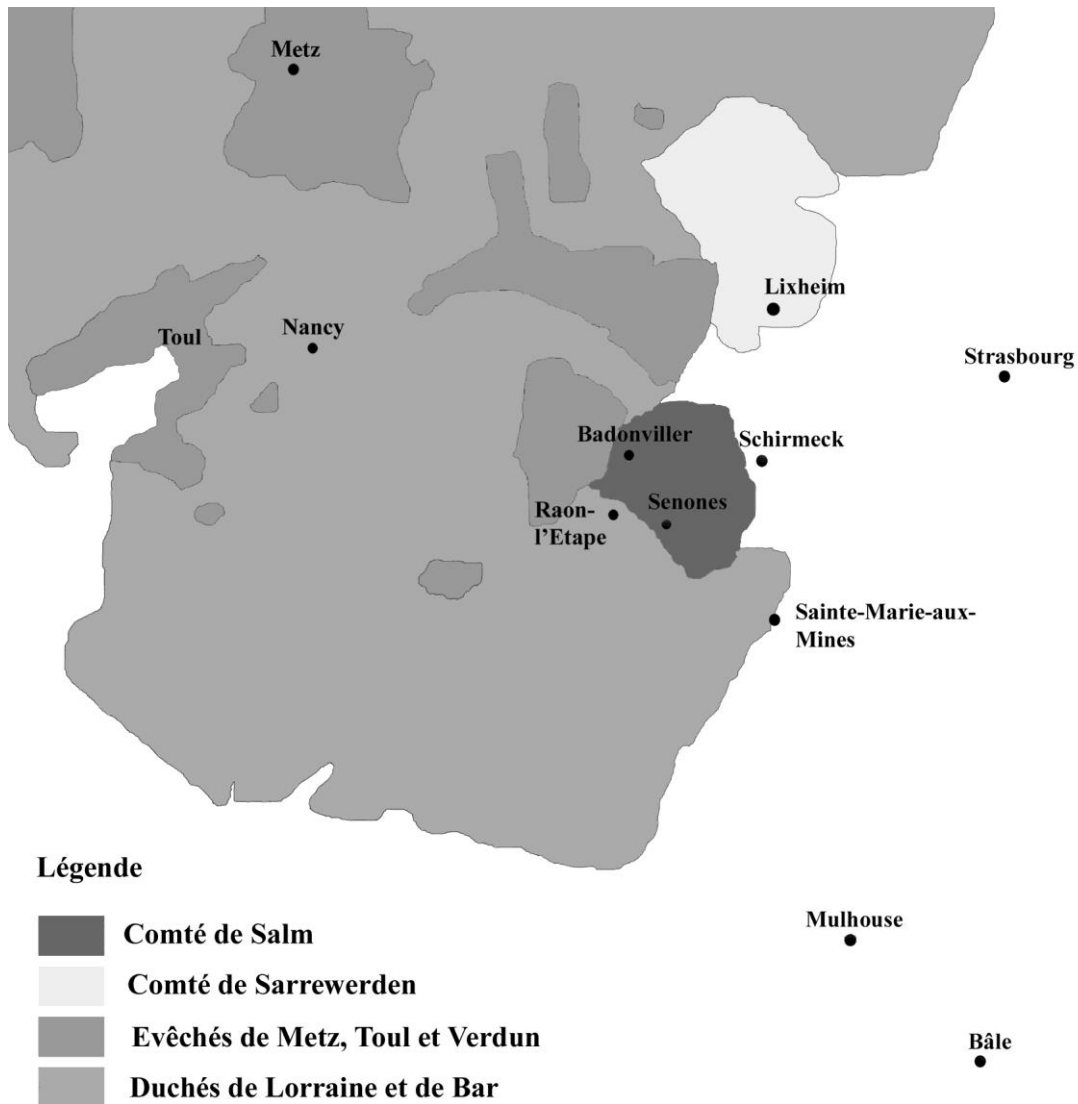
« Bruit & murmure sourd qui rend à querelle, ou sédition. Cette nouvelle doctrine a excité bien de la *rumeur* dans l'Eglise. Si cette affaire passe, il y aura bien de la *rumeur* dans la ville. Cette nouvelle n'est pas certaine, mais j'an ay ouï quelque *rumeur*, quelque bruit sourd qui en court pas le monde »<sup>2</sup>.

On trouve bien l'idée que la rumeur est facteur de conflit, de « sédition ». Elle est donc une arme qui peut provoquer des oppositions et un contexte instable. Cela d'autant plus dans un contexte de coexistence confessionnelle. En effet, dans une telle situation, la rumeur peut entraîner un conflit interconfessionnel ou exacerber les tensions confessionnelles préexistantes, car elle peut participer à l'affirmation des identités confessionnelles. Au sens d'identité, nous comprenons, ici, l'idée de représentation que l'on se fait de soi-même, mais aussi d'autrui, pas rapport à cet « Autre » et dans des contextes donnés. Un individu se caractérise par sa place dans une communauté, mais également par rapport à sa profession, son sexe, sa famille ou encore ses idées. Toutes ces données forment l'identité d'une personne, sa singularité et elle se construit par rapport à l'Autre et contre l'Autre. Cette identité, et la perception de celle-ci, a donc des caractéristiques multiples. L'Autre n'est pas uniquement un protestant, c'est aussi un chef de famille ou un artisan. C'est bien l'aspect confessionnel des identités qui sera privilégié ici. Outre cette question des identités, la rumeur peut également participer à l'affirmation des frontières confessionnelles, comme nous allons le voir avec l'exemple de Badonviller.

---

<sup>1</sup> Myriam SORIA, « Présentation », Maïté BILLORE ; Myriam SORIA (dir.), *La rumeur au Moyen Âge. Du mépris à la manipulation (V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p.13-22.

<sup>2</sup> Antoine FURETIÈRE, « Rumeur », Antoine FURETIÈRE, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts*, tome 3, La Haye, Rotterdam, chez Arnout & Reinier Leers, 1690, p.455.



**Figure 1 : La situation géographique du comté de Salm au sein du duché de Lorraine**

Badonviller est la capitale du comté de Salm et le lieu d'une coexistence entre calvinistes et catholiques à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et, officiellement, jusque 1625 et l'édit interdisant le calvinisme dans tout le comté<sup>3</sup>. C'est une petite ville (un peu plus de 700 habitants à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle), mais siège du pouvoir en tant que capitale d'un comté ayant pour spécificité d'avoir deux comtes à sa tête. En effet, deux familles règnent sur cette Terre de Salm, celle dite des *rhingraves* et celle dite des comtes de Salm. D'un point de vue politique, les *rhingraves* et les comtes ont le titre de « Comte de Salm » et les mêmes

<sup>3</sup> Pour une étude plus approfondie sur Badonviller et sur la coexistence confessionnelle qui s'y met en place, voir Gaëtan DECHOUX (sous la direction de Frédéric MEYER), *Protestants et catholiques à Badonviller et ses environs. Les aspects socio-confessionnels de la coexistence (1555-1625)*, mémoire de Master 2, Université de Lorraine, 2014.

pouvoirs. Malgré tout, les sources, pour des raisons pratiques, différencient les deux familles avec les termes de « *rhingrave* » et de « comte ». Jusque 1598, les deux branches ont la souveraineté indivise sur toutes les terres du comté de Salm. Nous utilisons le terme de « souveraineté », car les deux princes sont seigneurs régaliens, ont le droit de haute, moyenne et basse justice, et peuvent frapper monnaie. Toutefois, le comté de Salm est une terre d'Empire, car il est dit que c'est « un fief immédiatement mouvant du St Empire »<sup>4</sup>. Après 1598, les choses évoluent un peu car un partage a lieu et chaque comte obtient son propre « lot », tout en continuant d'être sous l'immédiateté d'Empire. Pour ce qui est de Badonviller, la ville est divisée en deux. Certaines maisons reviennent au comte et d'autres au *rhingrave*. De plus, le faubourg dit « de France » revient à la branche des comtes de Salm et le faubourg dit « d'Allemagne » revient à celle des *rhingraves*<sup>5</sup>. À partir de cette date, chaque prince est seigneur régalien sur sa part du comté de Salm. La seconde originalité vient du fait que la famille des *rhingraves* est luthérienne (alors que celle des comtes de Salm est restée catholique) et elle permet alors la diffusion de la Réforme dans ses terres. C'est le *rhingrave* Philippe-François (1518-1561) qui fait venir les premiers pasteurs réformés dans le comté<sup>6</sup>. Malgré le fait que les *rhingraves* soient luthériens, c'est bien le calvinisme qui l'emporte et non le luthéranisme. Cela peut s'expliquer par le fait que c'est une région francophone et c'est ainsi la Réforme francophone qui l'emporte (même si cela n'est pas systématique). Cependant, c'est avant tout à travers l'étude de l'encadrement de la communauté réformée que nous pouvons trouver l'explication de la diffusion du calvinisme au détriment du luthéranisme. Par exemple, le premier ministre protestant qui arrive à Badonviller se nomme Jean Figon. Or, ce dernier a été ministre (suppléant puis titulaire) à Échery (à environ 3 kilomètres au sud de Sainte-Marie-aux-Mines), mais il est obligé de quitter le Val de Lièpvre suite à une querelle avec les luthériens concernant les images<sup>7</sup>. Il est alors accusé de calvinisme et arrive à Badonviller dans les années 1560, après un passage à Genève. Cet exemple, plus d'autres indices, nous prouve bien que c'est le calvinisme qui, paradoxalement, l'emporte. Terminons ces quelques mots sur Badonviller avec l'évolution confessionnelle au XVII<sup>e</sup> siècle. En effet, deux dates doivent être citées pour comprendre le contexte de cette étude. La première est 1597 qui est l'année du mariage entre François de Vaudémont<sup>8</sup> et

---

<sup>4</sup> Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle (A.D. 54.) 3 F 172.

<sup>5</sup> Archives Départementales des Vosges (A.D. 88) 3 C 11 pour le partage du comté en 1598.

<sup>6</sup> Louis SCHAUDEL, *Les anciennes et l'actuelle églises de Badonviller*, imprimerie Poupin-Wernert, 1932, p.30.

<sup>7</sup> Eugène MUHLENBECK ; Claude, ROUGET *Une église calviniste au XVI<sup>e</sup> siècle (1550-1581). Histoire de la communauté réformée de Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace)*, Paris, Strasbourg, G. Fischbacher, 1881.

<sup>8</sup> L'un des fils de Charles III, et futur duc de Lorraine François II et père du futur Charles IV.

Christine de Salm (morte en 1628). Cette dernière est la fille de Paul de Salm (mort en 1584), le frère du comte Jean IX de Salm (mort en 1600)<sup>9</sup>. Élément important, Christine est l'héritière de Jean IX, son oncle, et, de ce fait, par ce mariage, il est donc prévu que les droits de Jean IX, sur le comté de Salm, passent à François de Vaudémont et donc à la maison de Lorraine. À partir de l'avènement de François de Vaudémont à la tête du comté, en 1600, on assiste progressivement à la mise en place d'une « politique confessionnelle » favorisant le catholicisme. La seconde date importante est 1608 et correspond à la mort du *rhingrave* Frédéric et à l'avènement de son fils, Philippe-Othon. Or, ce dernier s'est converti au catholicisme en 1591 et Dom Calmet précise même qu'il se serait converti à Rome alors qu'il accompagnait le jeune cardinal de Lorraine<sup>10</sup>. De ce fait, en 1608, nous avons deux comtes catholiques alors que plus de la moitié de la population est protestante. Nous ne donnerons pas plus d'éléments concernant la situation politique, complexe et originale, du comté de Salm et de sa capitale. Cette introduction a permis de mettre en place le contexte et de mettre en avant certaines caractéristiques de cette région : une double souveraineté accompagnée d'une coexistence confessionnelle au niveau des princes (jusqu'en 1608) et qui se prolonge jusque dans le quotidien, avec deux communautés de tailles variables mais relativement proches. La communauté protestante a représenté jusqu'à 60% de la population de Badonviller à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Puis sa part a progressivement régressé. En 1611 (date de la construction du temple réformé), elle représente un peu plus de 50% de la population de la capitale<sup>11</sup>.

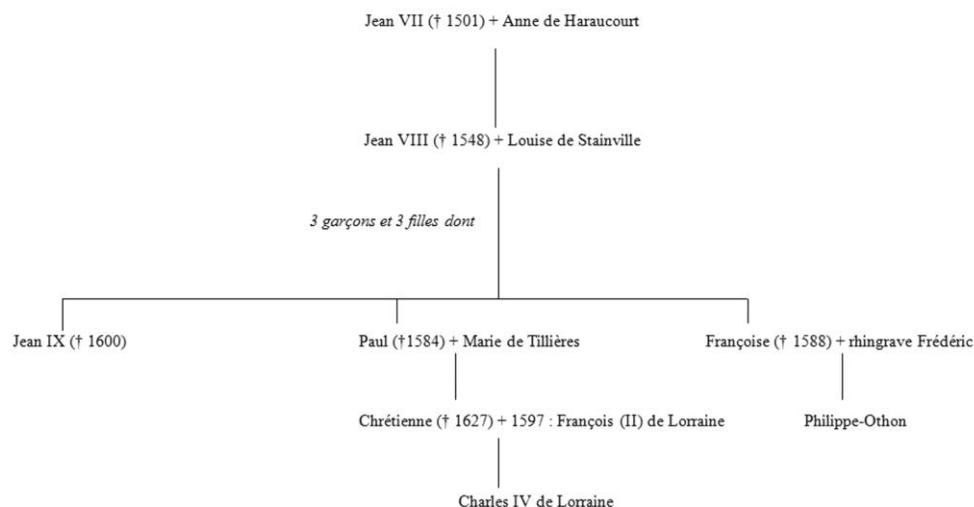
---

<sup>9</sup> Voir la généalogie simplifiée plus bas.

<sup>10</sup> Augustin CALMET, *Notice de la Lorraine*, tome 1, Lunéville, Chez M<sup>me</sup> George, 1840, p.60.

<sup>11</sup> Pour les chiffres je renvoie le lecteur à mon mémoire de Master 2, Gaëtan DECHOUX, *op. cit.* p.89-90.

## La maison de Salm



**Figure 2 : Généalogie simplifiée de la maison de Salm**

Pour tenter de voir en quoi la rumeur peut intervenir dans la coexistence confessionnelle en devenant un outil d'affirmation des identités et des frontières confessionnelles, nous étudierons le culte à Badonviller avant 1611, date de la construction du temple protestant, puis le déroulement des faits, c'est-à-dire de la diffusion d'une rumeur annonçant la fermeture du culte réformé, et nous terminerons avec l'analyse de cette rumeur et de ses conséquences confessionnelles.

### I. Le culte à Badonviller avant 1611

Badonviller ayant une église paroissiale, l'objectif des protestants est d'obtenir la tenue d'un culte officiel réformé dans celle-ci. Malgré tout, les premiers prédicateurs calvinistes prêchent, dans un premier temps, dans les jardins, puis aux abords de la ville puis sous les halles<sup>12</sup>. Cependant, cela se fait de manière plutôt officieuse et la première mention officielle d'une communauté réformée organisée, avec à sa tête un pasteur, date du milieu des années 1560, avec le paiement de vingt-cinq francs à « Mre Jean Figon ministre de la parole de Dieu au lieu de Bandonviller »<sup>13</sup>. Puis on peut repérer une véritable division communautaire au sein de la ville à partir de 1567, date à laquelle les protestants débutent un registre des baptêmes

<sup>12</sup> Louis CHÂTELLIER, *Les Réformes en Lorraine (1520-1620)*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1986, p.68 ; et L. SCHAUDEL, *op cit.* p.31-32.

<sup>13</sup> A.D. 54, B 9027.

(uniquement) avec lequel ils marquent officiellement leur présence, en opposition aux catholiques, en tenant un registre distinct de celui de ces derniers. Ils affirment leur présence et marquent leur identité. Progressivement, les protestants obtiennent donc une reconnaissance qui va aboutir à la mise en place d'un *simultaneum* dans l'église paroissiale, certainement dans les années 1570. L'usage de l'église et du cimetière devient alors commun entre les deux confessions. Dans un premier temps, le chœur est à l'usage exclusif des catholiques (qui le fermaient avec un grand rideau après l'office), et la nef et les collatéraux restent à la disposition permanente des fidèles des deux cultes<sup>14</sup>. On a alors qu'une reconnaissance limitée de la communauté protestante qui ne peut jouir pleinement de ce lieu de culte. Les choses évoluent avec l'importance prise par les protestants au sein de la ville (du point de vue politique, économique et social) et ils obtiennent la mise en place d'une alternance des offices qui permet à chaque confession de jouir de l'ensemble de l'église, pour un temps limité et avec des horaires précis. Malgré le manque d'informations, qui permettraient de mettre en place une chronologie plus précise de l'évolution du culte alterné et de l'utilisation de l'église, nous savons que nous sommes dans une situation de *simultaneum* jusque 1611. De ce fait, durant une quarantaine d'années, protestants et catholiques se partagent l'église (avec quelques conflits comme nous le rappelle une ordonnance de 1589<sup>15</sup>) et s'y côtoient. Les choses évoluent en 1611, avec la construction d'un temple qui se fait, notamment, suite à une rumeur.

## II. Une rumeur annonce la fermeture du « temple commun » aux réformés

La source qui nous renseigne principalement sur l'évolution du *simultaneum* qui tend vers une séparation stricte des cultes est une requête adressée au prince de Vaudémont par les « très humbles subjects faisant profession de la religion au Comté de Salm, spécialement en [la] ville de Bandonviller »<sup>16</sup>. Dans cette lettre, les réformés expliquent qu'ils souhaitent conserver leur liberté de conscience « seule occasion qui les a amenez sous les aisles et protections de vos illustres devanciers, et les vostres » et les « aultres concessions qui leur avoient esté cy devant ottroyées ». S'ils écrivent cette lettre c'est parce qu'ils ont entendu dire que

---

<sup>14</sup> L. Schaudel, *op. cit.*, p.21.

<sup>15</sup> A.D. 54, B 9033.

<sup>16</sup> A.D. 54, B 9048.

« le sieur Dietreman v[ot]re chastellain auroit exhibé certaines lettres de la part de v[ot]re Excellence au sieur chastellain de Messeigneur les comtes du Rhin, à l'effect de priver vos[dits] subjectz de l'usage du temple commun, où ils ont toujours eu leur exercice ».

De ce fait, la rumeur dit que les comtes de Salm, à l'initiative de François de Vaudémont, ont la volonté de fermer le temple aux protestants. On touche donc, ici, le cœur de notre sujet. De plus, par l'utilisation du terme de « temple commun » et non d'« église commune », ajoutée à celle de l'adverbe « toujours », on retrouve l'idée de *possessio*. Ce terme qui exprime un usage établi et ancien qui fait que cela en est devenu un droit<sup>17</sup>. Les protestants veulent donc marquer l'idée que c'est leur lieu de culte qu'ils partagent avec les catholiques et que, finalement, ce sont ces derniers les étrangers. Puis la lettre continue et les réformés mettent en avant des arguments plus pragmatiques. En effet, ils rappellent qu'ils ont participé à la reconstruction du clocher et « fourny principalement et le plus à l'achapt d'ung cimetièr ». Au-delà de l'aspect purement économique, c'est un élément primordial dans les questions d'identités confessionnelles que de savoir qui est propriétaire. Le fait d'avoir participé financièrement à ces reconstructions est un marqueur de leur identité confessionnelle et rappelle qu'ils sont autant propriétaires que les catholiques de l'église où est célébré le culte public<sup>18</sup>. Les réformés profitent donc de la rumeur, de ces lettres qui prévoiraient la fin de l'utilisation de l'église par les protestants, pour rappeler leur place au sein de la société et leur rôle dans les travaux de l'église qui font, à leurs yeux, qu'elle leur appartient aussi et qu'ils ont leur mot à dire dans cette affaire.

La lettre continue par le rappel du fait qu'ils se sont efforcés de se comporter « sans scandale avec leurs combourgeois », alors même que, parfois, « les Sieurs Catholiques sont demeurez au temple beaucoup plus que l'heure ordonnée expressement ». Malgré tout, ils admettent quelques dérives de certains « jeunes gens », mais sans grandes conséquences. Ils vont jusqu'à laisser planer une sorte de menace en déclarant que

« la plus part [des sujets] apprehendans la consequence de sy subit changement quoy qu'ils ayent employé la plus part de leurs petits moyens à l'amélioration et embellissement de v[ot]re ville se representent comme une necessité de se pourvoir ailleurs ce qui seroit à leur trez grand regret et incommoditez ».

Ils déclarent donc qu'ils ont largement participé à l'enrichissement de la ville et qu'ils sont prêts à partir, sous entendu que, sans eux, l'activité économique (au sens très large) de Badonviller risque d'en subir les contrecoups. Ils terminent en le suppliant de laisser les

---

<sup>17</sup> Christophe DUHAMELLE, *La frontière au village. Une identité catholique allemande au temps des Lumières*, Paris, EHESS, 2010, p.64-65.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p115-121.



choses telles qu'elles sont, de ne pas fermer le temple commun, alors les sujets réformés continueront « l'entier desir qu'ils ont et auront à jamais de sacrifier leurs vies et consacrer leurs biens au fidele service qu'ils ont voué à vot[re] Excellence ». Malgré tout, ils ont aussi profité de cette lettre et de la rumeur pour lancer l'idée de leur laisser une place dans la ville pour la construction d'un lieu de culte qui leur soit réservé :

« supplient au nom de Dieu v[ot]re Excellence et clémence les continuer en la jouyssance paisible dudit temple commun, comme par cy devant, du moins jusqu'à ce qu'il vous plaise ordonner et donner à la descharge de vosd[it]s subjects une place et lieu commodement basty dedans la ville pour vacquer à l'exercice de leur religion »

C'est donc bien la rumeur qui leur permet de rappeler aux comtes leur rôle au sein de la ville de Badonviller (notamment au niveau économique) et leur importance au sein de cette société. Elle a donc entraîné une volonté d'affirmer leur identité calviniste et de rappeler l'importance de cette communauté. De plus, elle leur permet également de soumettre la possibilité de créer un lieu de culte qui leur serait réservé et qui permettrait d'asseoir leur visibilité au sein de la ville, de manière durable. De plus, ils proposent cette construction, mais elle doit être « à la descharge » des sujets. Ce sont donc les comtes qui doivent la payer puisque c'est eux qui veulent modifier ce qui est en place depuis plusieurs décennies.

S'en suit, bien évidemment, la réponse du comte de Salm qui déclare ne vouloir nullement « empescher les supliants en leurs exercice et profession ainsy que du passé en l'Eglise des Catholiques ». Le comte veut donc empêcher que la situation s'envenime en mettant fin à la rumeur et il en profite aussi, au passage, pour rappeler que ce sont les protestants qui utilisent l'église des catholiques et non l'inverse. Il explique que le *simultaneum* est maintenu « tant et sy longtemps qu'ils [les protestants] n'auront basty un temple », construction qui a finalement été ordonnée par les deux princes. C'est donc bien à l'instigation et sur la volonté des deux seigneurs catholiques, et non sur une demande explicite des protestants, qu'il est décidé de la construction de ce temple et donc de mettre fin à la pratique du *simultaneum*. Le prétexte évoqué de cette séparation des protestants d'avec les catholiques est « afin d'obvier aux désordres et consequences qui souvent arrivoient ». Il semblerait donc qu'il y avait plus de désordre que ce que disaient les protestants (même si eux-mêmes ont évoqué les abus catholiques sur les horaires). Le comte déclare même que son seul but envers ses sujets réformés est « de les conserver et proteger » qui fait que l'on ne peut s'empêcher de penser que la menace des protestants a été prise au sérieux. D'autant plus que le comte déclare qu'il leur octroie six cent francs pour qu'ils achètent une place dans Badonviller et qu'il ne veut en rien entraver leurs libertés, « ains plustost l'accroistre au moien de lad[it]e separa[tion] ». Ce

qu'écrit le comte est vrai puisqu'avec la construction de ce temple les protestants inscrivent leur identité confessionnelle dans l'espace, sur l'initiative de deux seigneurs catholiques.

Pour mettre en place cette séparation, le comte envoie l'un de ses conseillers, François Thovenin. En effet, cette séparation ce n'est pas seulement la question de l'église mais il y a aussi le cimetière qui doit être séparé, et également l'église de Celles-sur-Plaine (à un peu plus de dix kilomètres au sud-est de Badonviller). Ce conseiller doit être payé par le châtelain et c'est dans cette optique que le comte de Vaudémont envoie une lettre (qui était à la suite de la lettre des protestants et de la réponse du comte) à son châtelain dans laquelle il est notamment écrit

« Ne desirant rien de plus que de veoir la separa[ti]on des Catholiques de n[ot]re Comté de Salm en leur Eglise, d'avec ceux de la Religion pretendue reformee, Nous envoions par dela n[ot]re tres cher [...] Conseiller Francois Thovenin ».

Cela nous permet d'exprimer une hypothèse concernant cette initiative des comtes, qui peut paraître surprenante, d'autant plus surprenante dans une Europe où les catholiques vivent à l'heure de la Contre-Réforme et de la Réforme catholique. En effet, il y a peut-être une volonté de confessionnaliser l'espace catholique même si cela passe par des concessions aux protestants. On ressent que l'idée de séparer les catholiques des « religionnaires » est importante pour le comte. De ce fait, on a l'idée du venin de l'hérésie qui se propagerait plus vite si les confessions sont en contacts permanents. Les séparer permettrait de mieux lutter contre cette hérésie et de mieux repérer ses membres et de les isoler. Henri Chérot, nous dit, lui, que les réformés « commettaient de si odieux désordres dans l'église mixte que les catholiques avaient préféré leur construire un temple à leurs propres frais »<sup>19</sup>. Il y a certes un parti pris évident de la part de l'auteur, contre les protestants, mais les nombreux désordres qui ont pu éclater au sein de l'église commune peuvent être une partie de l'explication également. Nous pouvons aussi proposer l'hypothèse, très pragmatique, d'une hausse de la population qui ferait qu'il n'y ait plus assez de place ou, en tout cas, que cela est devenu plus difficile. En effet, nous avons une hausse du nombre de sujets car en 1589, cent quatre-vingt onze personnes paient la taille, et on en a cent dix-huit en 1611<sup>20</sup>. Or en 1589 ce sont les chiffres de tous les sujets de Badonviller et en 1611 ce sont uniquement les sujets du comte de Salm (suite au partage de 1598). Malgré tout, il est donc possible que la construction de ce

---

<sup>19</sup> Henri CHÉROT, « Une prochaine canonisation. Le Bienheureux Pierre Fourier de Mattaincourt. D'après sa correspondance », *Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus*, tome 71, Paris, Victor Retaux, 1897, p.5-33, p.166-193, p.462-490, p.472 pour la citation.

<sup>20</sup> A.D. 54, B 9033 pour les chiffres de 1589 et B 9048 pour ceux 1611.

temple puisse, paradoxalement, s'inscrire dans une politique de recatholicisation. Enfin, ce nouveau lieu de culte réformé permet de s'inscrire dans la seconde frontière confessionnelle définie par Keith P. Luria c'est à dire une ligne de démarcation nette entre les deux groupes confessionnels<sup>21</sup>. L'espace sacré est alors divisé et ces accords n'estompent pas les différences confessionnelles, mais, au contraire, affirment les identités religieuses. C'est aussi une manière de s'opposer à la coexistence confessionnelle et de la limiter en supprimant le *simultaneum*. La construction de ce temple est donc un frein à la coexistence confessionnelle. La rumeur est allée à l'encontre de cette coexistence et a permis de marquer durablement la frontière confessionnelle.

### *III. Analyse de la rumeur et de ses conséquences*

Pourquoi cette rumeur ? Pourquoi à ce moment ? Cette rumeur est-elle le reflet d'une cristallisation des rapports entre la communauté réformée et les comtes ? Finalement, les réponses aux deux premières questions se retrouvent dans la troisième. En effet, il semblerait bien que la rumeur montre un certain contexte de suspicion et de méfiance des protestants vis-à-vis des comtes et notamment vis-à-vis de François de Vaudémont. Cette rumeur, et le moment où elle se diffuse, s'explique par le fait qu'il y a deux comtes catholiques à la tête d'un comté avec une très forte présence protestante. Présence d'autant plus importante que c'est une communauté relativement riche et ayant des relais dans les organes du pouvoir. Par exemple, à cette même date de 1611, le maire de Badonviller, pour François de Vaudémont, est le protestant Daniel Sainte-Marie. Les comtes de Salm doivent donc composer avec une communauté réformée ayant des membres dans toutes les institutions du comté et ayant une réelle richesse. Les laboureurs protestants sont notamment plus nombreux car ils possèdent en tout 1,25 charrue contre 0,5 pour les catholiques<sup>22</sup>.

En 1611, le contexte de coexistence confessionnelle a évolué par rapport à celui, relativement apaisé, du point de vue de la coexistence confessionnelle, de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, à Badonviller. De ce fait, la rumeur de la fermeture de l'église pour les protestants symbolise la cristallisation progressive des relations, notamment entre la communauté réformée et le prince de Vaudémont. Elle crée donc un début d'instabilité à laquelle mettra fin (temporairement) la décision de la construction d'un temple. Malgré tout, la construction du temple ne met fin que temporairement aux tensions puisqu'elle est une

---

<sup>21</sup> Keith P. LURIA, « Les frontières du sacré », *Chrétiens et sociétés* [En ligne], 2008, n°15, §11-13, consulté le 20/06/2014, URL : <http://chretiensocietes.revues.org/562>.

<sup>22</sup> A.D. 54, B 9048 pour ces chiffres de 1611 et ceux-ci concernent uniquement les laboureurs sujets du comte de Salm (et non ceux du *rhingrave*).

entrave à l'idée de coexistence et affirme durablement à la fois les identités et la frontière confessionnelle au sein de la ville. Cela n'est finalement qu'un leurre, car le temple est, en façade, une concession faite aux protestants. En réalité, cela ne fait qu'isoler les deux communautés et marquer nettement la frontière confessionnelle.

De plus, la rumeur ne fait pas que diviser, elle peut permettre de rassembler. Or, c'est dans un contexte un peu difficile pour les protestants (du fait du début de recatholicisation qui se fait sentir dans ce début des années 1610) qu'elle permet de réunir la communauté protestante derrière une même cause, le maintien du culte alterné ou la construction d'un temple. La rumeur a donc resserré les liens de la communauté réformée.

La question est aussi de savoir quelle est l'origine de cette rumeur. Une rumeur repose sur des fantasmes, des « on-dit » mais elle a également une part de vérité, une base concrète et réelle. Elle n'apparaît pas de nulle part. En effet, la décision de séparer les deux communautés confessionnelles ne peut pas avoir été prise sur le moment, en réaction à la requête protestante. La rumeur repose sur une vérité, François de Vaudémont a certainement écrit ces lettres envoyées au *rhingrave*, même si elles ne nous sont pas parvenues. Sans faire d'histoire fiction, on peut faire l'hypothèse que sa décision de séparer catholiques et protestants n'a pas été prise simplement en réaction à cette requête protestante. D'autant plus qu'au regard du droit canon, le *simultaneum* n'a pas lieu d'être. En effet, le canon 823 du §1 du *Corpus Iuris Canonici* interdit la célébration de la messe dans un temple hérétique ou de « schismatique »<sup>23</sup>. Or, le comté de Salm entre véritablement dans la Réforme tridentine avec François de Vaudémont qui est animé d'une réelle volonté de reconquête catholique. La séparation des catholiques d'avec les protestants est une première étape, même si cette recatholicisation du comté de Salm se fait véritablement à partir de la fin des années 1610 et au début des années 1620. On le voit notamment en 1618 lorsque le comte François de Vaudémont demande et obtient du pape Grégoire XV un vicaire apostolique, dont le premier est l'abbé Haute-Seille<sup>24</sup>. C'est vers 1619, qu'il fait la visite du comté de Salm et rédige un mémoire intitulé *Advis présenté à Messieurs les Comtes de Salm par les commissaires apostoliques de la visite des églises de la Comté, touchant ce qu'on requiert de faveur ou main forte du costé de leur Excellence pour remedier efficacement aux plus forts*

---

<sup>23</sup> Laurent JALABERT, « le *simultaneum* en Lorraine orientale et en Alsace Bossue (1648-1789) », *Annales de l'Est*, 2007-1, p.343-363, p.346 pour cette information.

<sup>24</sup> Augustin CALMET, *op. cit.*, p.61. Par contre, Dom Calmet fait certainement une erreur concernant le pape, car en 1618 c'est Paul V et non Grégoire XV qui est sur le trône de Saint-Pierre.

*inconveniens*<sup>25</sup>. Cet *Advis* est le symbole de l'entrée du comté de Salm dans la Réforme catholique car les deux premiers problèmes évoqués sont :

« le premier et le plus dangereux est l'hérésie, l'extirpation d'icelle depend apres Dieu de la seule autorité et volonté de mesdits seigneurs les Comtes, Le second est l'ignorance, nonchalance et corruption des mœurs ».

C'est également ce mémoire qui entraîne la rédaction d'un règlement, en décembre 1619, de la part des comtes de Salm et qui s'intitule *Articles accordez entre Monseigneur de Vaudémont et Monseigneur le Rhingraf pour les affaires de leur comté de Salm, tant au spirituel qu'au temporel*, qui montre la mise en place concrète de la réforme catholique dans le comté de Salm<sup>26</sup>. Ce règlement est l'image de la nouvelle « politique confessionnelle » des comtes de Salm car tout est fait pour favoriser le catholicisme. Donnons un seul exemple :

« Ledit seig[neu]r Rhingraf accorde que les quarante frans qui se paient annuellement par les m[ait]res des forges du comté de Salm au ministre de Levigny se payeront doresnavant au curé dudit Levigny ».

Cet exemple symbolise bien les nouvelles prises de position des deux seigneurs qui ne veulent aider plus qu'uniquement les catholiques, notamment en entretenant un encadrement confessionnel, au détriment de l'encadrement réformé.

Toutefois, c'est bien une rumeur qui annonce les débuts de la Réforme catholique à Badonviller et elle part donc d'un fait qui a certainement eu lieu : l'envoi de ces lettres. Le problème est de savoir quel était le contenu de celles-ci. Or, sans sources, nous ne pouvons pas répondre à cette question, mais seulement exprimer l'hypothèse que le comte de Salm informait le *rhingrave* de sa volonté de séparer les deux communautés avec deux lieux de cultes distincts. C'est finalement la rumeur qui a transformé cela en considérant seulement que l'église sera fermée aux réformés, sans compensation. Est-ce alors une rumeur volontairement véhiculée par l'un des deux camps ? Certainement pas par les catholiques qui voient progressivement les rapports de force s'inverser en leur faveur grâce à l'appui de deux seigneurs catholiques. Certes la rumeur leur a permis d'obtenir un lieu de culte réservé à eux seuls, mais avec le soutien de deux comtes, ils n'avaient pas forcément besoin d'une rumeur pour cela. Les protestants, dans leur requête, évoquent l'idée d'obtenir une place dans la ville pour la construction d'un temple et auraient pu utiliser la rumeur pour pouvoir faire cette demande. Malgré tout, cette idée est évoquée rapidement, et ils n'insistent pas dessus. Leur objectif est de rappeler leur place au sein de la société et d'empêcher que l'on entrave leur liberté de culte, que ce soit à travers le maintien du *simultaneum* ou de la construction d'un

---

<sup>25</sup> A.D. 54, B 891 (n°42).

<sup>26</sup> A.D. 54, B 891 (n°36).

lieu de culte qui leur serait réservé. Les calvinistes ne se servent donc pas expressément de la rumeur pour obtenir la création d'un temple. Cela permet de supposer que ce n'est pas une rumeur instrumentalisée ni volontaire. De plus, cela permet également d'accentuer l'idée que cette construction d'un lieu de culte protestant était dans l'esprit du prince de Vaudémont, car elle n'est pas exigée avec insistance par la communauté réformée. Nous ne pouvons même pas réellement considérer que la rumeur et la requête protestante qui suit aient permis d'accélérer le processus de séparation des lieux de cultes et de marquage net de la frontière confessionnelle. En effet, nous n'avons pas de date précise concernant la lettre des protestants envoyée au comte, par contre, la réponse du comte de Vaudémont est faite le 2 avril 1610 et l'envoi du conseiller pour la mise en place de cette séparation se fait en avril 1611, et le temple protestant est terminé à la fin du mois d'octobre 1611. L'idéal pour le prince de Vaudémont aurait été la fermeture complète de l'église aux protestants, sans compensation. Cela, il ne l'a certainement jamais considéré, à ce moment, comme une solution idéale du fait de l'importance démographique et sociale de la communauté protestante. En 1611, il ne peut pas s'opposer frontalement à cette communauté.

Enfin, cette rumeur a également des conséquences sur un homme : le châtelain du comte de Salm, Dietrich Dietreman. Ce dernier est haut officier du comte à partir de la fin de l'année 1597 et jusque 1615. Précisons également que c'est un catholique. Dans leur requête, les réformés précisent que c'est lui qui aurait donné des lettres (signées par le comte) au châtelain du *rhingrave*. Rien d'exceptionnel puisqu'il est un officier du comte, il remplit des missions pour lui. Toutefois, dans sa réponse à la requête, le prince de Vaudémont précise :

« Nous ordonnons à n[ot]re dict ch[âte]lain leur delivrer des deniers de sa charge la somme de six cens francs, que ceste ceste fois leur avons octroier en don, pour les aider à achepter une place dans n[ot]re ville de Badonviller, et y construire leur temple »

C'est donc D. Dietreman qui doit fournir les six-cents francs à partir de son argent obtenu en tant qu'officier. Est-ce une volonté de la part de François de Vaudémont de montrer sa bonne foi en faisant payer l'officier qui a « exhibé » ces lettres ? Est-ce une forme également de « punition » envers son châtelain qui n'a pas été assez discret ? Cela est possible. Malgré tout, il est difficile de répondre car ce n'est pas la première fois que Dietreman doit prendre dans sa bourse personnelle, à la demande de son seigneur. En effet, en 1606 déjà, par exemple, le prince de Vaudémont lui ordonne de « delivrer des grains de vostre charge aux père Gardien et cordelier du couvent de Raon quatre reseaux de blé froment » octroyés comme aumône<sup>27</sup>.

---

<sup>27</sup> A.D. 54, B 9043.

Ce ne sont que des hypothèses et, même si cela n'a pas de caractère spécifiquement confessionnel, c'est l'une des conséquences de cette rumeur.

\*

L'étude de la coexistence confessionnelle à Badonviller a permis de montrer que la rumeur peut participer à cette coexistence. Dans cet exemple précis, nous ne pouvons pas la considérer comme une arme, car il ne semble pas qu'elle ait été instrumentalisée par l'un des deux camps en présence. Malgré tout, elle a joué un rôle puisqu'elle montre un contexte de méfiance progressive des protestants envers les comtes et certains de leurs officiers. La rumeur a participé à l'affirmation des identités confessionnelles, pas forcément en permettant directement la construction de ce temple, mais elle a permis de réunir les membres de chaque communauté autour d'une même lutte et de ressouder leurs liens, en opposition à l'autre « camp ». Dans leur lettre, les réformés montrent, ou veulent montrer, une certaine unité de leur communauté, réunie derrière la volonté de ne pas perdre leurs privilèges concernant l'exercice de leur culte. Enfin, cette rumeur symbolise également l'entrée progressive du comté de Salm dans la Réforme catholique. On a donc une situation où la rumeur est empreinte des identités confessionnelles, car son sujet même (la fin du *simultaneum* sans contrepartie pour les réformés) est confessionnel. C'est également elle qui permet aux protestants de réaffirmer leur identité (par exemple en parlant de « temple commun »), mais aussi de rappeler leur importance sociale et économique au sein de Badonviller. Au-delà de l'aspect purement identitaire, la rumeur a également réaffirmé la frontière confessionnelle en participant, en partie et indirectement, à la vente d'une place de terrain dans la ville pour la construction d'un temple. Elle a donc contribué à la mise en forme de la frontière et à la marquer durablement et visiblement dans l'espace, au sein de la capitale du comté de Salm. Malgré tout, elle n'en est pas le moteur. Cette affirmation identitaire confessionnelle se serait certainement faite, même sans elle. Toutefois, cette volonté d'affirmer son identité confessionnelle est, à l'origine, à l'initiative des catholiques, et plus précisément de François de Vaudémont. Finalement, les protestants se sont servis de cette rumeur pour éviter de laisser l'initiative uniquement aux catholiques. La rumeur et son utilisation à travers la requête leur ont permis d'être actifs dans cette volonté de démarcation des communautés confessionnelles. D'autant plus lorsque l'on se rappelle de l'importance, pour les hiérarchies des diverses communautés confessionnelles, d'éviter que leurs fidèles ne côtoient trop régulièrement ceux des autres communautés.

Sans être une arme au service de l'un des deux camps, la rumeur a participé à réaffirmer les identités confessionnelles, dans un contexte de recatholicisation progressive du comté de Salm. Elle a également permis de réaffirmer la présence de la frontière confessionnelle et a donc pris part à un début de cristallisation des tensions confessionnelles, durant lequel chaque camp cherchait à marquer sa présence et son importance au sein de la société.

Gaëtan Dechoux (étudiant, Université de Lorraine)

Mail : [dechoux.gaetan@gmail.com](mailto:dechoux.gaetan@gmail.com)